

Fiche 1 – L’aide publique au développement au-delà des clichés et raccourcis

Unique forme de redistribution des richesses entre nations pour lutter contre la pauvreté, les inégalités et le changement climatique à l’échelle du monde, l’aide publique au développement (APD) fait souvent l’objet de raccourcis, d’incompréhensions voire de controverses. L’APD relève pourtant d’une définition bien précise et correspond aux financements publics accordés par des pays donateurs pour soutenir le développement économique et social de pays à revenu faible ou intermédiaire, sous forme de dons ou de prêts.

A RETENIR

- Le coût de l’aide publique au développement (APD) est marginal : 0,26 % du RNB en moyenne des pays donateurs (0,42 % pour la France) contre 0,7 %, objectif adopté en 1970.
- La France se classe au 5e rang des pays au regard des montants alloués mais seulement 11e en proportion de sa richesse.
- L’APD ne finance pas que des projets menés à l’international. 21 % de l’APD de la France finance des actions sur le territoire national.
- Dans les faits, l’APD recouvre une pluralité d’objectifs, de moyens et d’instruments, rendant complexe l’évaluation de son impact global. Si elle a contribué à des progrès manifestes en santé, en éducation et dans la réponse aux crises humanitaires, elle fait aujourd’hui l’objet de critiques sur ses effets de dépendance, ses logiques géopolitiques et son manque de lisibilité, alimentant des appels à une redéfinition radicale.

Faits et chiffres

L’aide publique au développement (APD) apparaît après la Seconde Guerre mondiale, dans le cadre de la reconstruction de l’Europe autour du Plan Marshall. Dans le contexte des décolonisations et de la Guerre froide, l’APD s’étend progressivement aux pays nouvellement indépendants.

Elle s’inscrit aujourd’hui dans le cadre des [Objectifs de développement durable](#) adoptés en 2015 par les Nations unies. Au fil des décennies, certains pays autrefois destinataires de l’aide publique au développement sont

devenus à leur tour des pays donateurs, [à l’instar de la Corée du Sud](#).

Les critères permettant de déterminer quels financements entrent dans le champ de l’APD sont fixés par le Comité d’aide au développement (CAD), un organe de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) regroupant [33 pays donateurs](#) et l’Union européenne. Le CAD collecte les données sur les montants, l’origine et l’usage de l’APD sur la base des déclarations des pays membres.

Selon les règles du CAD, une dépense est considérée comme de l’APD si elle répond à quatre conditions :

- Provenir de ressources publiques (États, collectivités locales) d’un pays donateur,
- Avoir pour destinataire l’un des 143 pays en développement éligibles ([liste élaborée par le CAD](#)),
- Être accordée sous forme de dons ou de prêts à conditions plus favorables que le marché,
- Poursuivre des objectifs de développement.

L’APD totale des 33 pays membres du CAD s’élève en 2025 à 174,3 milliards de dollars (0,26 % en moyenne de leur RNB), en baisse drastique depuis 2024 après cinq années record. L’APD bénéficie aujourd’hui en premier lieu à l’Ukraine, puis à l’Afrique subsaharienne, à l’Asie du Sud et au Moyen-Orient. Elle se concentre principalement sur l’aide humanitaire d’urgence, l’accueil des réfugiés dans les pays donateurs, ainsi que sur la santé et l’éducation, mais couvre aussi le soutien

budgétaire, la gouvernance, les infrastructures, le climat et la sécurité alimentaire.

La France se classe au 5e rang des pays donateurs en volume, avec 12,9 milliards d'euros d'APD en 2025, derrière l'Allemagne, les États-Unis, le Royaume-Uni et le Japon. Elle ne figure toutefois qu'au 11e rang des donateurs si l'on rapporte ce montant à la richesse nationale, soit 0,42 % de son revenu national brut (RNB). La France demeure ainsi loin de l'objectif international d'y consacrer 0,7 % de son RNB, un engagement adopté aux Nations unies en 1970 et consacré par la Loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, adoptée en 2021 à l'unanimité des groupes politiques.

Contrairement à une idée reçue, l'aide publique au développement ne finance pas uniquement des projets de terrain ou des contributions à des organisations internationales et des ONG.

Une partie des montants comptabilisés concerne des dépenses sur le territoire national. Ainsi, 21 % de l'APD de la France en 2024 (3 milliards d'euros) finance des actions menées en France. La première année des frais d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés, les bourses et frais de scolarité d'étudiants étrangers, les actions de sensibilisation publique à la solidarité

Quand l'APD finance des dépenses en France : l'exemple des frais d'écolage et des frais d'accueil des réfugiés.

Aïssatou, étudiante sénégalaise, fait partie des étudiants originaires des 143 pays bénéficiaires de l'APD accueillis en France. L'État estime le coût de leur formation à partir d'un coût moyen, calculé en rapportant la dépense totale d'enseignement supérieur au nombre d'étudiants. Sur cette base, évaluée entre 10 000 et 15 000 € par an, et comme Aïssatou ne paie que 300 €, la France peut comptabiliser la différence comme APD selon les règles du CAD.

Olena, réfugiée ukrainienne, est accueillie en France après avoir fui la guerre. Durant sa première année, l'État prend en charge ses coûts d'hébergement, de santé et d'accompagnement, pour un montant estimé autour de 15 000 €, comptabilisé comme APD selon les règles du CAD.

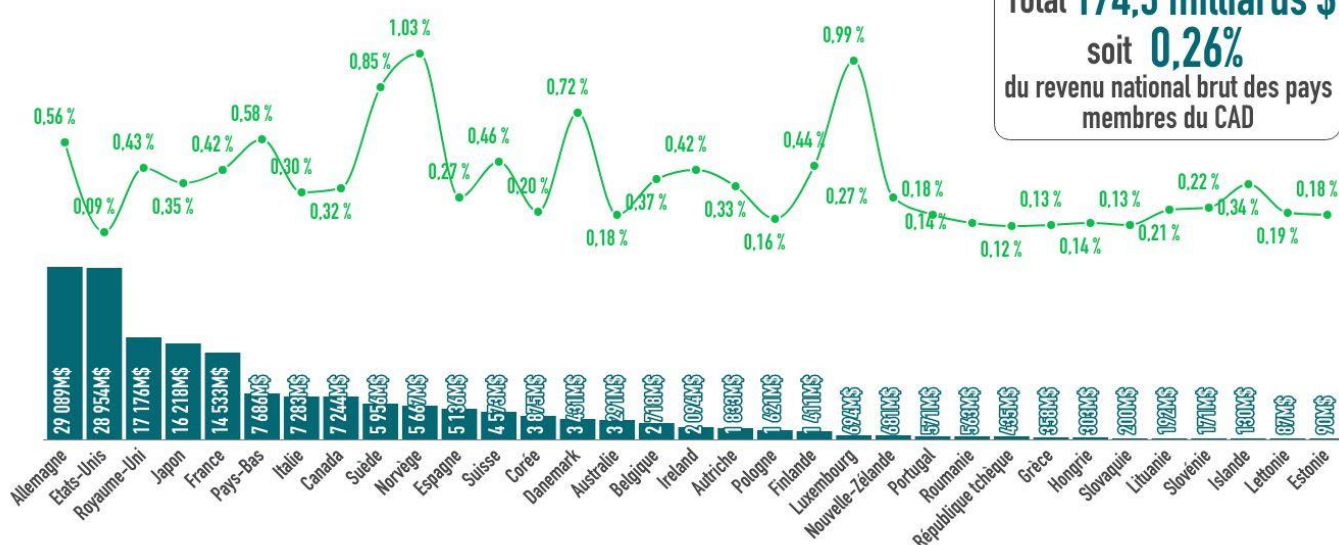
Pourtant, ces dépenses sont réalisées en France et ne correspondent pas à des transferts vers les pays récipiendaires, illustrant comment certaines dépenses domestiques peuvent contribuer à gonfler le volume d'APD.



AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DES PAYS MEMBRES DU COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE

En équivalent-don (2025)

Total 174,3 milliards \$
soit **0,26%**
du revenu national brut des pays
membres du CAD



Source : OCDE (2026).

internationale, et les frais administratifs viennent ainsi « gonfler » de manière non négligeable les montants de l'APD.

L'aide publique au développement comprend également les financements versés aux organisations internationales et ceux qui transitent par l'Union européenne (UE) dans le cadre des contributions obligatoires des États membres. Les contributions financières allouées à l'UE, qui représentent environ un quart de l'APD totale de la France, transitent par la Commission européenne pour soutenir ses actions humanitaires et ses politiques de développement.

Les financements destinés à l'UE et aux organisations internationales relèvent de l'APD dite multilatérale. L'aide multilatérale contribue au financement des organisations internationales telles que l'UNICEF ou la Banque mondiale, ou d'autres mécanismes multilatéraux tels que le [Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme](#), ou encore le [Fonds vert pour le climat](#).

A contrario, l'APD bilatérale correspond aux actions financées directement par la France avec ses partenaires, principalement à travers l'Agence française de développement (AFD).

« La mission aide publique au développement »

Ce terme désigne la part du budget directement pilotée par la France et consacrée à des projets de solidarité internationale. L'enveloppe de la « mission APD » s'élève à 3,6 milliards d'euros en 2026, soit environ 30 % de l'APD totale*, représentant seulement 0,43 % du budget de l'État. Elle finance des projets de développement, du soutien direct au budget de certains pays, des prêts à conditions avantageuses, de la coopération technique, des annulations de dette, ainsi que des subventions à des organisations publiques, des ONG et des organisations internationales.

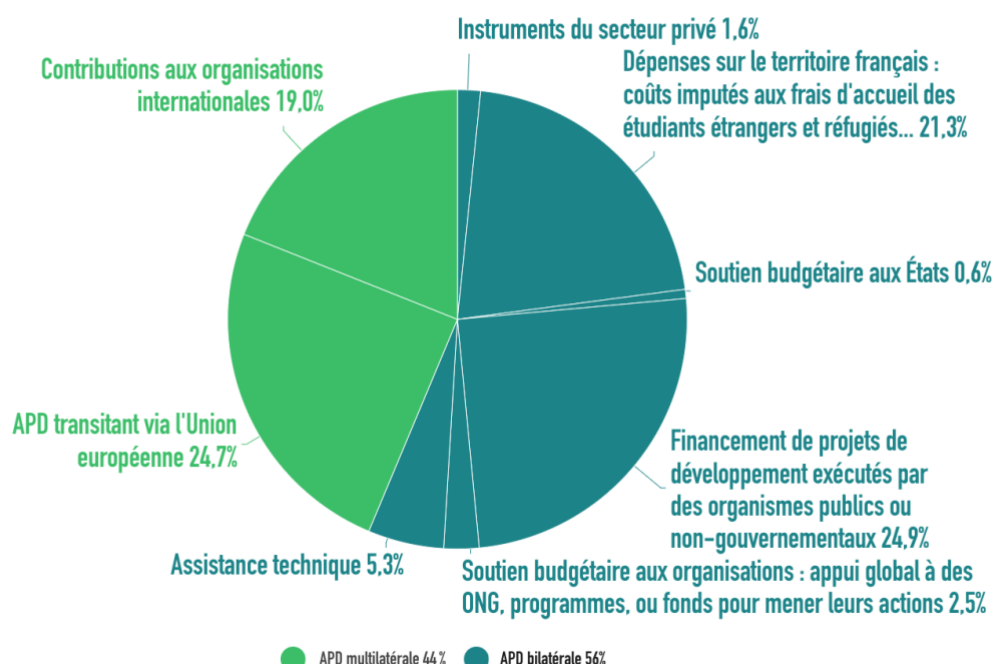
* La « mission APD » n'inclut pas la totalité des montants pouvant être déclarés en APD auprès de l'OCDE, par exemple les contributions à l'UE, les frais d'accueil des réfugiés et des étudiants, les prêts du Trésor et les dépenses issues d'autres missions (recherche, action extérieure de l'État...).

Le cœur de l'aide française en mesure d'être piloté politiquement (à la différence des contributions obligatoires et de l'accueil des réfugiés et étudiants) est financé dans le budget de l'État par la mission « Aide publique au développement », c'est cette mission qui fait



Comment se décompose l'aide publique au développement de la France ?

Montants d'APD déclarés par la France à l'OCDE pour l'année 2024, en millions d'euros et proportion du total



Source : OCDE DAC1 (2025)

l'objet de débats parlementaires lors de l'adoption du projet de loi de finance (PLF).

Regards et témoignages

« **L'aide au développement n'est pas un gaspillage d'argent public.** » Esther Duflot, Prix Nobel d'économie – [Le Monde](#), 30 juin 2025

« **L'aide publique au développement demeure essentielle, en particulier pour les pays les plus pauvres et les plus vulnérables.** »

António Guterres, Secrétaire général des Nations Unies – [Le Monde](#), 30 juin 2025

« **L'architecture actuelle de l'aide est dépassée et n'est plus adaptée à sa finalité.** » Mia Mottley, Première ministre de la Barbade –

[discours](#) à la COP27, 2022

« **L'aide publique au développement n'est pas de la charité. C'est un investissement dans la stabilité mondiale et une prospérité partagée.** » Bill Gates – [Lettre annuelle](#) de la Fondation Gates, 2015

Pour aller plus loin

- [L'aide publique au développement de la France dans un monde en turbulences : la fin d'une ambition ? Bilan 2017-2024 et perspectives](#) (Focus 2030)
- [Données et études](#) sur l'aide publique au développement (OCDE)
- [8 choses à savoir sur l'aide publique au développement](#) (Agence française de développement)
- [L'aide publique au développement, un outil essentiel de solidarité internationale](#) (Oxfam France)

EXPERTISE 2030

Vous souhaitez interviewer ou bénéficier d'un éclairage sur l'aide publique au développement ?

Identifiez et contactez des experts via [Expertise 2030](#), le répertoire des spécialistes des enjeux de développement et de solidarité internationale.